

Proposition du Conseil administratif du 11 mai 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 987 300 francs destiné à l'étude de rénovation complète et d'extension du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, sis à la rue De-Candolle 3, sur la parcelle N° 6159, feuille N° 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Table des matières

Introduction.....	2
Contexte et historique de l'opération	3
Notice historique.....	5
Exposé des motifs.....	6
Programme et descriptif des travaux.....	8
Surfaces, volumes	9
Transition écologique et cohésion sociale	9
Estimation des coûts	11
Référence au 17 ^e plan financier d'investissement 2022-2033.....	12
Budget de fonctionnement	12
Charges financières annuelles.....	12
Délai de réalisation	13
Régime foncier	13
Service gestionnaire et bénéficiaire	13
Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement.....	14
Projet de délibération	15

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Nichée au cœur du très populaire parc des Bastions, dans l’aile Salève du bâtiment historique, la Bibliothèque de Genève (ci-après BGE) recueille et conserve les trésors du patrimoine intellectuel et culturel genevois depuis 1559. Cette institution de référence est toutefois entravée dans son développement: les conditions pour une conservation et une valorisation respectueuses des collections se sont dégradées tout au long du XX^e siècle et ne sont désormais plus réunies. Des espaces saturés et techniquement vétustes bloquent l’accomplissement d’une mission patrimoniale et culturelle constitutive de la vie en société. Trop longtemps repoussée mais désormais inscrite dans le programme de législature 2020-2025 (p. 23), la rénovation du bâtiment des Bastions est une condition incontournable pour assurer un futur à une institution qui contribue à l’identité genevoise de manière ouverte et pluraliste.

Dans sa feuille de route 2011-2015, le Conseil administratif affirmait le besoin prioritaire d’une rénovation et d’un agrandissement du bâtiment de la BGE aux Bastions et annonçait des études préparatoires à l’horizon 2014. La demande de crédit d’étude sur cet objet échoua toutefois devant votre Conseil en 2012.

Fin 2016, un mandat d’expertise fut confié par la Direction du patrimoine bâti (DPBA), en accord avec la BGE, au bureau CSD pour un audit du bâtiment offrant une analyse précise des risques encourus par les utilisateurs et les collections. Cette expertise a déterminé et quantifié ces risques et identifié leurs sources dans la protection incendie et les installations techniques, notamment électriques, mais aussi dans les problèmes d’ordre architectural qui ne permettraient pas l’intervention des pompiers si le feu se déclarait en sous-sol.

Selon le rapport CSD, «... dans le cas d’un incendie démarrant dans un niveau souterrain,... la méthodologie OPAM conclut qu’un accident majeur peut être redouté» (point 5.4., p. 11, rapport CSD du 5 décembre 2016). Aujourd’hui, la Bibliothèque se trouve dans une situation qui n’est donc pas acceptable en termes de risque patrimonial. Son état pourrait impliquer des pertes de collections d’une valeur de l’ordre de 700 millions de francs en cas d’incendie majeur. Rappelons que la valeur totale des collections de la BGE est estimée à plus de 1,2 milliard de francs; leur valeur patrimoniale est donc immense.

Le 16 mai 2018, le crédit de préétude PR-1269 de 500 000 francs a été voté par le Conseil municipal.

La préétude a été menée avec une équipe pluridisciplinaire impliquant des spécialistes des bibliothèques patrimoniales et un architecte expérimenté en matière

d'interventions sur des espaces patrimoniaux. Dès le printemps 2020, un constat d'état fut dressé, un projet culturel fut réfléchi tandis que, sur la base du programme des besoins établi à travers des ateliers impliquant les équipes de la BGE, sa direction et les mandataires, scénario et chiffrage de l'opération furent produits.

Eu égard aux risques liés aux conditions de conservation et compte tenu de la saturation des espaces de stockage, la présente proposition doit donc permettre de financer l'étude de rénovation globale du bâtiment des Bastions et de son extension, en s'appuyant sur un concours d'architecture, suivi du développement de l'étude du projet lauréat désigné avec la préparation des appels d'offres avant le dépôt de la demande de crédit de réalisation.

Contexte et historique de l'opération

Institution de la Ville de Genève fondée au XVI^e siècle, la BGE agit en conservatoire d'un patrimoine universel, essentiellement documentaire, dont elle garantit la transmission et la valorisation publique. Emblématiques de cette réalité, les œuvres et manuscrits de Jean-Jacques Rousseau qu'elle abrite sont inscrits au registre «Mémoire du monde» de l'UNESCO. Tout aussi symbolique de l'importance des fonds conservés: la BGE entretient la plus grande collection mondiale de livres anciens et de manuscrits de et sur Voltaire.

En tant que service de la Ville, la BGE est implantée sur quatre sites: le bâtiment des Bastions (ouvert en 1872), les Délices (dès 1954, rénovés en 1993), le Centre d'iconographie (aménagé en 1991 dans un immeuble boulevard du Pont-d'Arve) et la Musicale (à la Maison des Arts du Grütli dès 1990). En outre, la BGE gère la bibliothèque de la villa La Grange.

Par-delà les fonds de référence qu'elle conserve et les pôles d'excellence qui la caractérisent (Réforme, Lumières), la BGE a la responsabilité de préserver, de transmettre, de constituer et de valoriser des collections à la fois imprimées, iconographiques, manuscrites et numériques documentant celles et ceux qui, par leur créativité et leur engagement public ou privé, ont fait et font Genève. Cette collecte reflète la diversité sociale et culturelle de la région: archives ou productions d'intellectuel-le-s, d'artistes, d'auteur-e-s, de savant-e-s, de militant-e-s mais aussi d'acteurs et d'actrices économiques ou sociaux y sont accueillies.

La politique documentaire de la BGE est renforcée par la gestion du dépôt légal cantonal qui lui a été confiée selon la loi du 19 mai 1967 mais dont la République de Genève sut se doter dès 1539.

La BGE conserve plus de 2 millions d'ouvrages dont 120 000 livres anciens, 4 à 5 millions de documents iconographiques, 140 000 affiches et 50 000 partitions musicales.

La bibliothèque des Bastions: état des lieux

Construite en 1872, fortement transformée en 1905, en 1920 puis dans les années 1936-1937, en 1957 et 1987, la bibliothèque des Bastions, pensée pour abriter 70 000 ouvrages, a fait l'objet d'une densification continue avec construction d'annexes, extensions et subdivisions des étages. Il en résulte une défiguration et une saturation des lieux dictées par l'accroissement régulier des collections. Aujourd'hui, ce sont quelque 1,5 million de documents qui se répartissent sur 10 niveaux, dans des conditions le plus souvent impropres à la conservation (matériaux des structures autoportantes comme des étagères mises en place pour cette densification, hétérogénéité et ancienneté des câblages électriques, absence de régulation hygrothermique et de ventilation avec diffusion de poussières). A ce jour, toutes les mesures préventives possibles ont été prises (détecteurs incendie et inondation, portes et volets coupe-feu, instruments de mesures hygrothermiques, pièges à insectes, plan d'urgence). Elles ne sauraient apporter une solution au problème à elles seules.

De plus, en dépit de dépôts extérieurs aux Bastions et d'une politique de tri et d'élimination stricte de documents sans valeur patrimoniale, la saturation générale des espaces disponibles entrave les conditions d'accueil tant des imprimés que des fonds manuscrits, graphiques ou iconographiques. C'est donc le cœur de mission de la BGE qui est mis en péril.

Pour mémoire, la Cour des comptes a formulé en janvier 2018, dans le cadre de son audit de gouvernance de la BGE, la recommandation N° 7 relative au réaménagement des locaux en lien avec le projet de rénovation du corps central et de l'aile Jura du bâtiment des Bastions par le Canton pour l'Université (projet en cours de réalisation). Elle a notamment recommandé de mettre en œuvre une politique de tri-élimination pour la partie documentaire des imprimés dont la conservation sans limite n'est pas justifiée. Suivant cette recommandation, le Conseil administratif a accepté le principe d'une politique de conservation différenciée des collections le 14 mai 2018. Celle-ci est suivie par la BGE et permet de limiter l'accroissement net des collections (environ 700 mètres linéaires annuels malgré tout).

Il faut également noter que le déménagement prévu en septembre 2019 de la part la plus précieuse des collections de la BGE (environ 120 000 documents manuscrits uniques ou imprimés avant 1850) dans un des espaces des dépôts patrimoniaux du Carré-Vert a été reporté et ne pourra être réalisé à court terme. Vu l'état du bâtiment des Bastions, un incendie pourrait causer des pertes majeures. Le Conseil administratif, sensible aux risques encourus, a inscrit au budget 2022 la location temporaire d'un dépôt complémentaire sécurisé permettant d'accueillir cette typologie de documents afin de les soustraire aux risques d'un sinistre jusqu'à la mise en service du Carré-Vert. On saisira aisément qu'il s'agit d'une

réponse d'urgence justifiée mais partielle: elle ne porte que sur 10% environ des documents patrimoniaux présents dans le bâtiment des Bastions.

Ce projet d'importance pour la Ville de Genève est la réponse aux travaux nécessaires et urgents pour la sauvegarde du patrimoine de la BGE. C'est aussi l'opportunité de renforcer cette institution en lui reconnaissant une mission claire, une orientation à plus-value pour le public genevois et un rayonnement au-delà des frontières de Genève. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur les joyaux de cette institution historique dans l'écrin architectural qu'ils méritent.

Durant la préétude, qui a duré d'avril 2020 à décembre 2021, les mandataires en consultance bibliothéconomique et en architecture ont procédé aux différentes vérifications de l'étude de faisabilité et du programme des locaux. Ils se sont appuyés sur les nombreux rapports et analyses existants complétés par des ateliers avec le personnel de la BGE pour aboutir au programme architectural, au schéma de fonctionnement et aux recommandations pour la suite du processus.

Les résultats de la préétude ont été présentés à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) qui a rendu un préavis favorable le 29 septembre 2021. En complément de plusieurs réserves, il a été demandé que des sondages préliminaires soient effectués au-dessus des courtines. Les deux sondages réalisés entre janvier et février 2022 ont permis de déterminer précisément l'espace qui pourra être réservé pour le dépôt de conservation des collections.

Notice historique

Implanté dans l'un des plus prestigieux jardins publics de Genève, le bâtiment historique des Bastions, constitué d'un corps central et de deux ailes en retour d'équerre, fut édifié entre 1868 et 1872 par Jean Franel et Francis Gindroz.

L'aile Salève fut destinée à accueillir la bibliothèque, mais également une salle d'exposition qui reçut le nom d'Ami Lullin, grand érudit, insigne bibliophile et directeur de la bibliothèque académique dans la première moitié du XVIII^e siècle.

De composition rigoureusement symétrique, caractéristique du style néo-classique, l'édifice original comporte deux étages sur rez-de-chaussée, deux sous-sols et des combles. Les élégantes façades, parées de molasse, reflètent l'organisation spatiale intérieure d'origine: de vastes espaces à double hauteur abritant des salles hautes et aérées.

Le nombre de volumes ne cessant d'augmenter, l'aile Salève atteignit ses limites de capacité vers 1900, ce qui entraîna l'agrandissement du bâtiment. En 1905 s'achevait l'aile Sénebier, corps conçu par l'architecte Léon Bovy et accolé

à la façade sud-est de la Bibliothèque. Le 1^{er} étage reçut la nouvelle salle de lecture alors que le rez-de-chaussée accueillit la salle Ami-Lullin, ample local doté d'un haut plafond soutenu par des colonnettes de fonte. Deux annexes vinrent s'ajouter successivement à l'est, en 1957 et en 1987; l'intérieur fut compartimenté par la construction de nombreuses cloisons et dalles intermédiaires.

Exposé des motifs

La mission de la BGE consiste à perpétuer l'universalité des collections déposées depuis le XVI^e siècle, tout en collectant la mémoire contemporaine genevoise et en assurant la gestion du dépôt légal cantonal.

Rénover le bâtiment de la promenade des Bastions, c'est mettre fin au risque patrimonial, permettre la poursuite de la mission de cette bibliothèque et énoncer ses objectifs et fonctions pour la collectivité.

Ni bibliothèque de lecture publique, ni musée, la BGE, située à côté de la bibliothèque de l'Université, est une institution fondamentale pour la connaissance, en tant que bibliothèque patrimoniale. Elle demeure lieu d'échange pour la communauté des chercheurs en sciences humaines et sociales. Ce lien ancien avec enseignants, chercheurs et étudiants nourrit l'identité de la BGE en tant que bibliothèque d'étude et de recherche.

Il n'en demeure pas moins que sa vocation publique doit être réaffirmée par la mise en place de prestations aisément identifiables et spécifiques sur la base des collections, que ce soit dans les espaces physiques ou numériques. Ces services sont destinés à des publics qu'il faut penser dans leur diversité. La BGE doit construire une offre adaptée à des demandes allant de la recherche à la didactique scolaire, en passant par le loisir culturel ou la construction de communautés virtuelles. La diversité même des collections y engage.

Cette ouverture sur la cité se construit à travers une politique numérique volontariste portée par la Direction du département de la culture et de la transition numérique et la BGE. Le déplacement des collections hors du bâtiment des Bastions vers la future extension permettra de disposer de lieux accueillants, bien équipés et bien conçus à l'attention des publics: à la fois lieu de lecture, de découverte, de séjour et de délassement avec établissement public et mise en valeur des terrasses extérieures. Il s'agit d'y déployer programmation et médiation culturelles, partenariats institutionnels, enseignement ou recherche (salles de conférences ou de rencontres de tailles différentes, salles de travail et de lecture individuelles ou collectives).

Aujourd'hui, la BGE est faite de sites dispersés. La rénovation des Bastions doit permettre de regrouper toutes les entités de la BGE sous son toit afin de fédé-

rer, de rationaliser et de mutualiser les compétences pour de meilleurs services aux publics.

Rénover les Bastions, c'est donc bien plus qu'une transformation du bâti. C'est repenser l'ensemble d'un service. En rassemblant les équipes, il s'agit de construire un lieu de référence pour la population et le monde académique, centralisant l'activité conservatoire et d'accueil. La BGE y gagnera une identité forte et une efficacité interne, tout en libérant des locaux appartenant à la Ville qui pourront être réaffectés (Centre d'iconographie, la Musicale). En parallèle, la spécificité des Délices est valorisée.

Rénover les Bastions, c'est créer un lieu vivant où l'on parlera d'histoire, de patrimoine, d'art et de culture comme d'information et de citoyenneté dans une configuration spatiale renouvelée, attrayante et fonctionnelle.

En contrepoint, tout en renonçant à se penser comme musée, la maison de Voltaire, lieu mémoriel classé, servira directement ce qui est un des pôles d'excellence de la BGE: les Lumières. Cette maison sera un espace de rencontres inscrit dans la vie du quartier et un réseau institutionnel, un lieu de médiation ouvert aux groupes, aux écoles et un centre de recherche interrogeant les valeurs des Lumières au miroir des sociétés contemporaines.

Cette recomposition spatiale et humaine nécessite de libérer les Bastions des collections stockées dans des conditions inadéquates et la construction d'un nouveau dépôt capable d'accueillir non seulement les fonds actuels, mais dimensionné pour un stockage adéquat jusqu'à l'horizon 2050. Les risques majeurs constatés lors des audits menés sur le site des Bastions entre 2016 et 2017 s'aggravent. Sans transformation des espaces avec mise en place d'un dépôt externe, il sera impossible de faire évoluer les prestations de service.

En conclusion, la vision proposée ici, rendue possible par le projet de rénovation des Bastions et de son extension, qui accueillera le dépôt de conservation, se veut opportunité à saisir pour créer la nouvelle BGE, pensée pour les générations futures. Il s'agit de la valoriser comme institution patrimoniale accessible à l'ensemble de la communauté, lieu de préservation et de constitution des savoirs, espace d'une discussion démocratique à travers les fonds qu'elle détient et qu'elle recevra dans le futur.

En résumé, le financement du concours d'architecture et de l'étude architecturale permettra:

1. de proposer des choix constructifs capables de mettre un terme aux risques liés à la sécurisation des espaces, que ce soit pour les usagers, le personnel ou les collections conservées aux Bastions et dans les autres sites. Rappelons que la valeur totale des collections de la BGE est estimée à plus de 1,2 milliard de francs;

2. de rationaliser la gestion et de faire évoluer les compétences des équipes par le regroupement des forces actuellement réparties entre Bastions, Centre d'iconographie et Musicale sur le seul site rénové;
3. de mettre au service des publics des espaces dotés d'une offre documentaire solide (environ 100 000 documents en libre accès), capables d'accueillir les publics conformément aux missions d'une bibliothèque du XXI^e siècle, qui articule élégance des lieux, plaisir du séjour, de l'étude ou de la recherche, offre de services, médiation et programmation culturelles ou accueils pouvant tirer profit de la présence d'un établissement public adjacent à l'un des plus beaux parcs de Genève;
4. de proposer une solution conforme aux objectifs de préservation, sur un horizon d'environ 30 ans, qui mettra fin à la saturation constatée d'espaces de stockage inadéquats, tout en bénéficiant de l'infrastructure du Carré-Vert pour les parts les plus précieuses des collections.

Programme et descriptif des travaux

A l'occasion de la préétude, le mandataire architecte a reconstitué l'historique des interventions sur le bâtiment. Cet état des lieux démontre une recherche forcenée d'espaces de stockage par des extensions, mais surtout par une sur-exploitation progressive des volumes par la construction de nombreux niveaux intermédiaires. De ce fait, le bâtiment a été complètement noyauté, ce qui crée des problèmes structurels et d'organisation, outre l'état d'obsolescence dans lequel les installations techniques se trouvent.

Le programme des besoins se résume comme suit:

- bâtiment des Bastions affecté aux services aux publics et au personnel de la BGE avec un peu plus de 6000 m²: accès, accueil, services / espace de médiation publique / espace des services aux publics / administration / sécurité logistique et vie du personnel / collections (libre accès), recherches et valorisation / régie, conservation-restauration et numérisation;
- construction d'un espace de conservation des collections d'environ 16 000 m², étant précisé que le stockage représente actuellement 9500 m² répartis entre les 4 sites précités, mais aussi dans deux locaux sis au Seujet (l'un loué, l'autre mis à disposition par l'Université de Genève) et dans une partie d'un local partagé avec la Bibliothèque d'art et d'archéologie du Musée d'art et d'histoire sous la plaine de Plainpalais (ex-Swisscom).

Le scénario de faisabilité prend en compte la nécessaire remise en valeur de ce bâtiment à valeur patrimoniale (sis dans le périmètre de protection de la Vieille-Ville, secteur sud des anciennes fortifications) en le libérant des dalles

intermédiaires ajoutées après 1937 et en réorganisant la distribution intérieure et les circulations verticales pour desservir chaque niveau.

Afin d'assurer une solution durable pour le stockage des collections, il est proposé de reprendre l'idée qui avait fait l'objet d'une autorisation de construire préalable en 2011, à savoir de creuser sous la cour des Bastions. Celle-ci est constituée de remblais des fortifications et appartient à la Ville de Genève. Cette proposition est le fruit d'une réflexion ayant permis de confronter plusieurs scénarios. Ceux-ci ont été élaborés en tenant compte de la masse documentaire à prendre en considération dépassant le million d'unités, de l'accroissement attendu des collections sur un horizon de trente ans et finalement de la modicité actuelle de l'offre numérique, laquelle doit tenir compte de la gestion des droits d'auteurs et voisins qui bloque à ce jour tout libre accès en ligne pour les ouvrages édités après 1890.

La conservation des collections en relation directe avec les espaces de service du bâtiment rénové offre l'immense avantage de limiter les coûts pour la mise à disposition rapide des documents et de permettre les interventions de préservation-conservation nécessaires avec réactivité et dans un esprit écologique.

Surfaces, volumes

La surface de plancher du bâtiment existant de la BGE (SP selon SIA 416) atteint 9939 m².

Le volume bâti correspondant (VB selon SIA 416) est de 44 289 m³.

La surface de plancher et le volume bâti de l'extension pourront varier en fonction du projet qui sera retenu à l'issue du concours d'architecture. Selon l'étude de faisabilité, la surface de plancher est estimée à environ 19 500 m² et le volume bâti à environ 67 200 m³.

Transition écologique et cohésion sociale

Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques

Le nouveau bâtiment (dépôt) sera réalisé selon le standard de très hautes performances énergétiques (THPE) et le bâtiment existant devra être rénové selon le standard de haute performance énergétique (HPE) dans le respect de sa valeur patrimoniale.

Le projet constitue une opportunité pour réaliser la transition énergétique de la BGE, potentiellement en lien avec les bâtiments attenants, propriétés de l'Etat (Uni Bastions). Il répondra à l'ambition de la Ville de Genève de devenir «100%

renouvelable et 0 émission en 2050» pour les besoins de chaleur et à la stratégie «Consommer moins et produire mieux» pour les besoins d'électricité.

Les réseaux de chaleur à distance ou, à défaut, une solution de production de chaleur utilisant les énergies renouvelables locales, seront privilégiés dans l'étude du projet. Les synergies avec les bâtiments de l'Uni Bastions, ainsi que les potentiels solaires, seront exploités de manière optimale.

Un soin particulier sera apporté à l'obtention de conditions climatiques optimales (hygrométrie, température, lumière) et de sécurisation pour la conservation des ouvrages de la Bibliothèque dans les zones dédiées à leur stockage.

Le projet sera développé afin de respecter les critères d'écoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»¹, et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur² au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagers et toutes les usagères, y compris ceux et celles qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

Le cas échéant, les associations pourront être consultées pour optimiser le projet.

Le texte du cahier de charges du concours d'architecture spécifiera très clairement que l'accessibilité, tant du bâtiment existant que de l'extension, doit être pensée pour tous les usagers et toutes les usagères, sans différence.

¹ <https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#>

² L 5 05.06, règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1^{er} avril 2020

Estimation des coûts

A. Estimation des coûts

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1	Travaux préparatoires		210 000
10	Relevés, études géotechniques		210 000
101	Relevés	50 000	
102	Etudes géotechniques	100 000	
104	Sondages	60 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		10 456 000
50	Frais de concours		450 000
500	Frais de concours	450 000	
51	Autorisations, taxes		200 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	200 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		200 000
521	Echantillons, essais de matériaux	50 000	
522	Honoraires maquettiste	30 000	
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	120 000	
56	Autres frais secondaires		56 000
564	Expertises	50 000	
565	Frais de voyage	6 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		9 550 000
591	Architectes	5 455 000	
592	Ingénieurs civils	1 500 000	
593	Ingénieurs électriciens	460 000	
594	Ingénieurs en CV et conditionnement d'air	785 000	
595.0	Ingénieurs en installations sanitaires	100 000	
596	Spécialistes en bibliothéconomie	140 000	
596.0	Géomètres	50 000	
596.1	Géologues, géotechniciens	100 000	
596.3	Physiciens des constructions	100 000	
596.4	Acousticiens	100 000	
596.5	Architectes-paysagistes	130 000	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	50 000	
596.9	Ingénieurs désamiantage	50 000	
597	Ingénieurs en sécurité	200 000	
599	Divers	100 000	

599.0 Consultants accessibilité universelle	30 000	
599.6 Ingénieurs environnement	100 000	
599.8 Eclairagistes	100 000	
I. Coût total (HT)		10 666 000
	Arrondi à la centaine (francs)	
B. Calcul des frais financiers		
I. Coût total (HT)		10 666 000
+ TVA 7,7%		821 300
II. Coût total (TTC)		11 487 300
Dont à déduire:		
Crédit de préétude voté le 16.05.2018 (PR-1269, N° PFI 041.018.21)		500 000
III. Total du crédit demandé (TTC)		10 987 300

Référence au 17^e plan financier d'investissement 2022-2033

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 041.018.23 du 17^e plan financier d'investissement PFI 2022-2033, en page 57, pour un montant de 10 000 000 de francs, avec une année de dépôt prévue en 2022.

La différence entre le montant total du crédit demandé et l'estimation du PFI s'explique par le fait que cette dernière a été établie avant que la préétude ne puisse la confirmer.

Budget de fonctionnement

Une éventuelle variation du budget de fonctionnement de la BGE sera précisée à la suite de la phase d'étude et en vue de la demande de crédit de réalisation.

Charges financières annuelles

Si les études sont suivies d'une réalisation, les dépenses de la préétude et de l'étude seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la préétude et l'étude seront amorties en une annuité.

Délai de réalisation

Le concours d'architecture pourra être lancé au printemps 2023 et le projet lauréat désigné fin 2023. La phase d'étude se déroulera de 2024 à 2026 et comprendra la préparation des appels d'offres. Le dépôt de la demande de crédit de réalisation est prévu pour fin 2025.

Le début des travaux de construction de l'extension est approximativement estimé à 2027 et celui des travaux de rénovation du bâtiment existant à 2030, après le transfert des collections dans le nouveau dépôt.

Régime foncier

La parcelle N° 6159 de la commune de Genève, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève, est située en zone de verdure, dans le périmètre protégé de la Vieille-Ville.

Elle comprend le parc des Bastions ainsi que plusieurs bâtiments, dont le bâtiment M98 de 1948 m² contenant la Bibliothèque de Genève.

Elle est grevée d'une seule servitude ne concernant pas ledit bâtiment, servitude non contraignante pour la réalisation du projet.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le Service bénéficiaire est la BGE.

Le Service gestionnaire est la DPBA.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COUTS (francs)

	Total	%
Gros œuvre	210 000	2%
Frais secondaires et comptes d'attente	906 000	8%
Honoraires	9 550 000	83%
Frais financiers	821 300	7%
Coût total du projet TTC	11 487 300	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2022	0	0	0
2023	487 300	0	487 300
2024	3 300 000	0	3 300 000
2025	3 300 000	0	3 300 000
2026	3 300 000	0	3 300 000
2027	600 000	0	600 000
Totaux	10 987 300	0	10 987 300

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Bibliothèque de Genève (BGE)

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	à définir	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	à définir

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **à définir**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 987 300 francs destiné à l'étude de rénovation complète et d'extension du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, sis à la rue De-Candolle 3, sur la parcelle N° 6159, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 10 987 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit de préétude de 500 000 francs voté le 16 mai 2018 (PR-1269, N° PFI 041.018.21), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si la préétude et l'étude sont suivies d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, la préétude et l'étude seront amorties en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.